

CARREFOUR des GESTIONS LOCALES

de l'eau

23^e
ÉDITION

29&30
juin
2022

à
RENNES
et en
DIGITAL

@CarrefourEau
#CGLE

IFEP

LES INDUSTRIELS FRANÇAIS DE L'EAU DE PLUIE

29&30
juin
2022

à
RENNES
et en
DIGITAL

CARREFOUR
des GESTIONS
LOCALES de

l'eau

23^e
ÉDITION

www.carrefour-eau.com

La Valorisation de l'eau de pluie

Un impact positif global

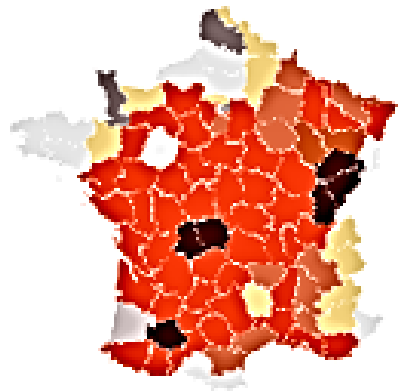
Thomas CONTENTIN – Président
Luc LARY – Resp. Com° Technique

Le changement climatique, des constats factuels sur tout le territoire

Sécheresses

Plus longues & plus intenses

Arrêtés préfectoraux de restriction de l'usage de l'eau

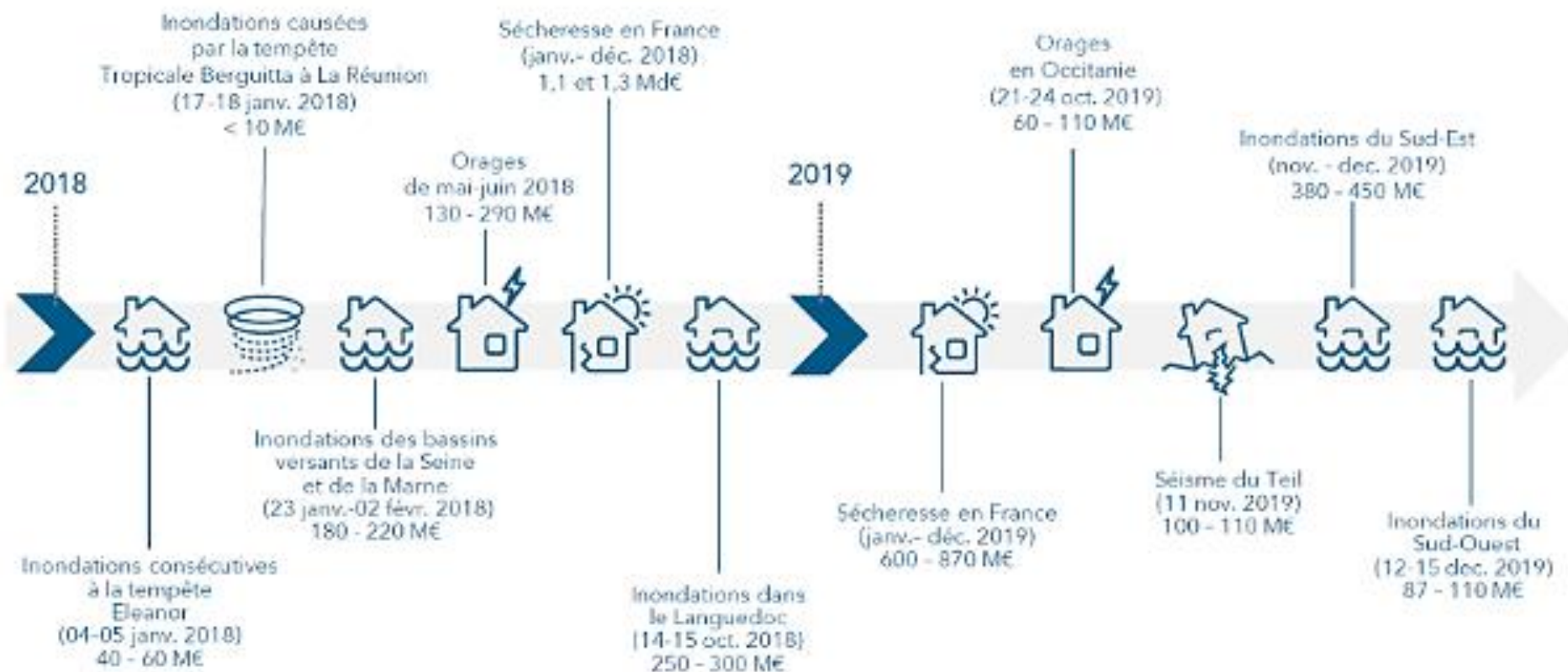


Inondations

Intenses – Soudaines – A répétition
Coûts exorbitants / Assurances au bord de l'implosion

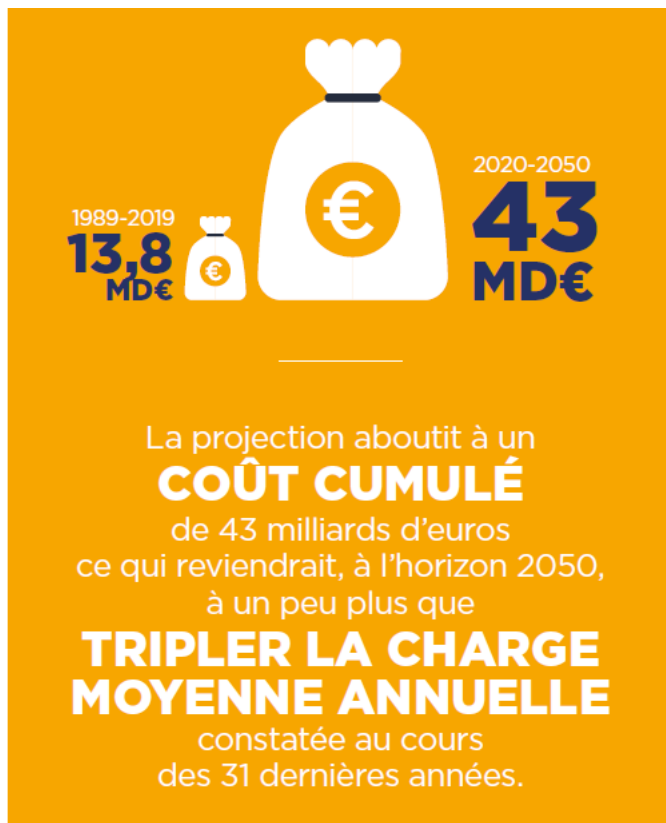


Des épisodes sécheresse et inondation dont la fréquence et l'intensité augmentent



Sécheresse - Un péril récurrent et omniprésent

En 2019, la **sécheresse** est classée **1er risque naturel** en termes de coûts des dommages engendrés, évalués entre 600 et 870 M€ par la Caisse Centrale de Réassurance et un tiers du territoire français touché !

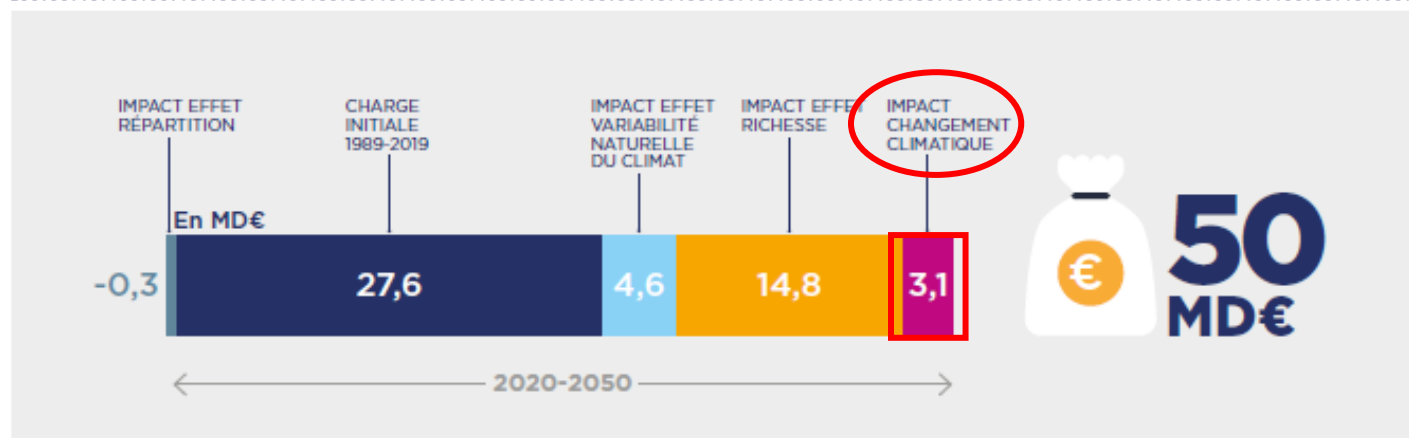


Source FFA (Octobre 2021)

Inondations - Une augmentation des coûts vertigineuse

CONCLUSION DE L'IMPACT PROJÉTÉ DU PÉRIL INONDATION, HORS SUBMERSION MARINE

ET DE SES DIFFÉRENTS FACTEURS EXPLICATIFS À L'HORIZON 2050

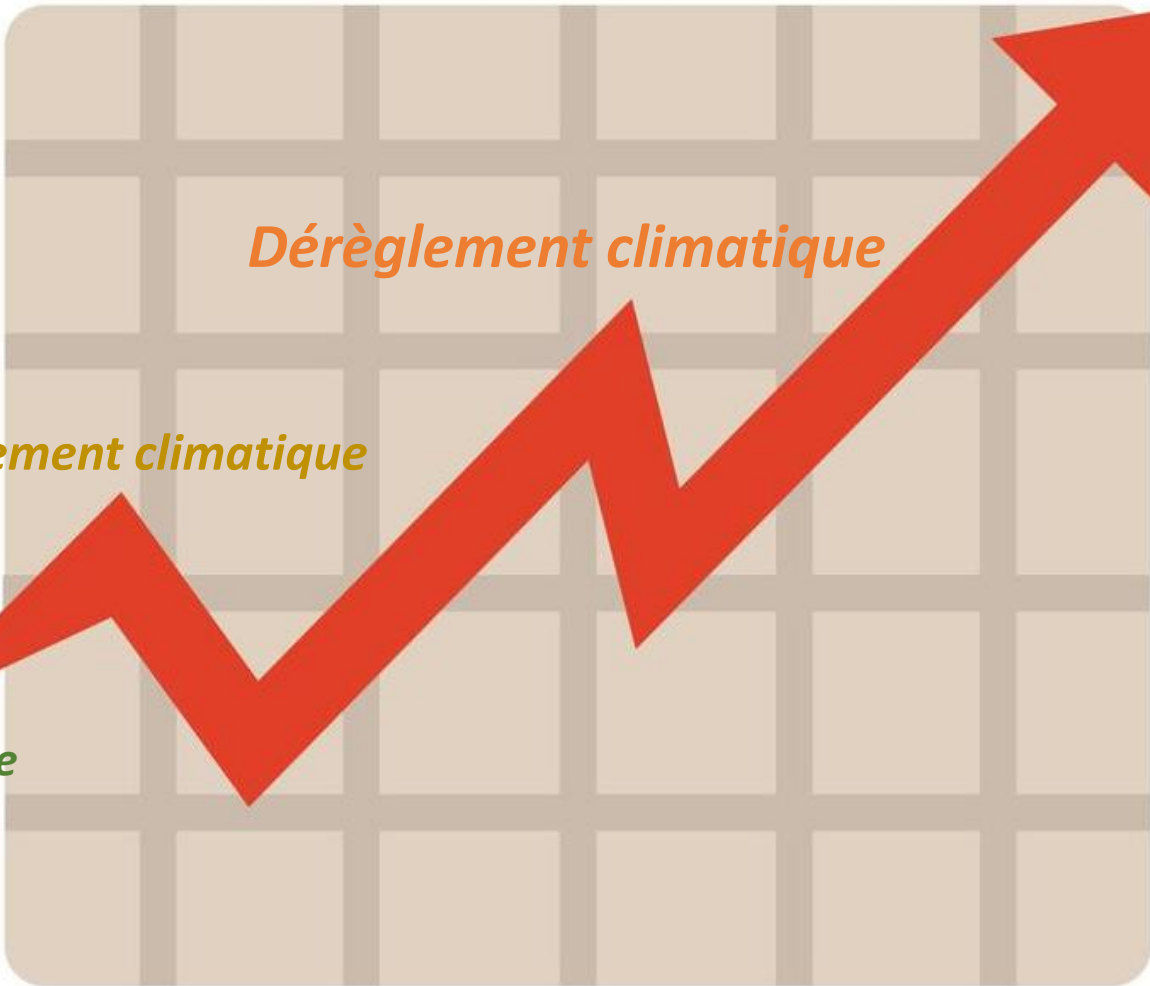


Désordre climatique

Dérèglement climatique

Changement climatique

Réchauffement climatique



Des restrictions de plus en plus prégnantes sur nos modes de vie liées à la disponibilité d'eau potable

Arrêtés préfectoraux de restriction de l'usage de l'eau (des conflits d'usage conséquents à venir...)

Limitation possible des volumes d'eau disponibles

Augmentation inéluctable du prix de l'eau potable selon des tranches de consommation

Modification profonde de l'urbanisme au regard des nouvelles contraintes (modification des PLU, PC sous réserve de gestion quantitative,...)

RESTRICTION D'EAU
PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

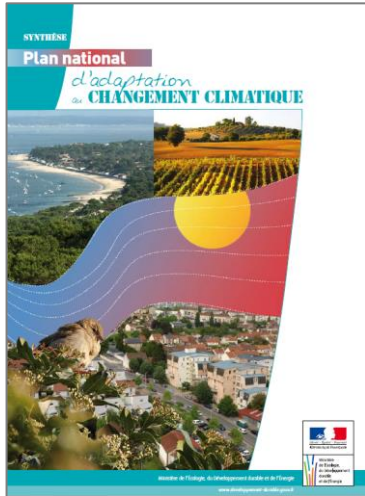
Gestes Eco-citoyens

Mesures d'interdiction des usages

- INTERDICTION** des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)
- INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés sauf jardins potagers et autres exceptions¹ autorisées de 20h à 8h (4 jours/semaine)
- INTERDICTION** d'arroser les espaces sportifs de toute nature sauf exceptions¹ et les registres de prélèvements doivent être remplis
- INTERDICTION** de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions
Interdiction de vidange dans les cours d'eau
- INTERDICTION** de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle²
- INTERDICTION** d'arroser les façades sauf en cas de ravalement
- INTERDICTION** de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayuses laveuses automatiques
- INTERDICTION** des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe
- INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

Face à ces enjeux des ambitions fortes affichées

Substitution à l'eau potable = préservation de la ressource en eau



PNACC (2011) ⇒ économiser 20% d'ici 2020

Assises de l'eau (Juillet 2019)

- ⇒ -10% d'ici 2024 (reste 2 ans...)
- ⇒ -25% d'ici 2034



Mais quels en sont les résultats ?

La problématique est *nationale* et les solutions existent.

La dynamique et les initiatives locales sont à n'en pas douter le bon catalyseur pour avancer.

Quelle réponse technique face à ces enjeux ?

Si l'obligation de traiter la gestion des eaux pluviales par l'installation de système de rétention avec rejet calibré, voire de l'infiltration totale à la parcelle se généralise,

la substitution de l'eau potable par de l'eau de pluie reste à ce jour un acte écocitoyen volontaire.

Alors pour accélérer ces 2 dynamiques indispensables à l'atténuation du dérèglement climatique, il existe la cuve double fonction dont le fonctionnement vous est présenté dans le film suivant.

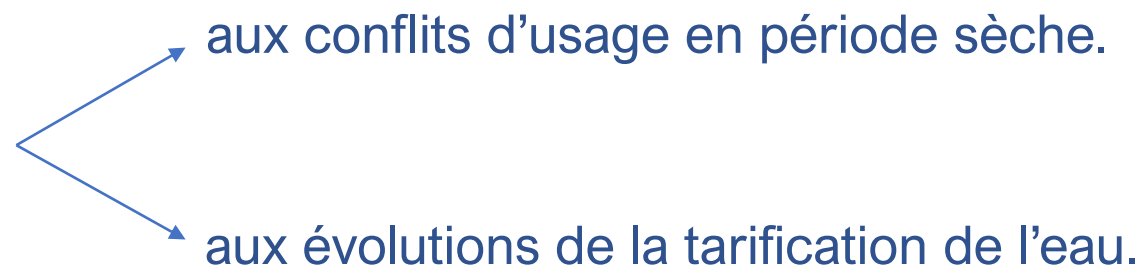
Exploiter l'eau de pluie , c'est du bon sens



Les bénéfices de la solution double fonction

- ✓ Effet de "tamponnement" lors des évènements pluvieux intenses (*effet rétention*).
- ✓ Problématique budgétaire des collectivités devant adapter leurs réseaux (*adduction et évacuation*).
 - ✓ Certifications de performance environnementale des bâtiments (*BREAM / LEED / HQE+*).
 - ✓ Pour répondre aux défis quantitatifs (disponibilité de la ressource) et qualitatif (micropolluants, perturbateur,...) qui impliqueront de réserver l'eau potable "aux usages nobles".

Une eau de pluie disponible et gratuite, une solution



La valorisation de l'eau de pluie, une approche systématique pour une gestion des eaux pluviales durable.

La valorisation de l'eau de pluie

Un acte fondateur dans la préservation de la ressource en eau potable pour les générations futures



Un socle commun pour construire l'avenir !



LA RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE, POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE !

En logement individuel, collectif et dans le patrimoine public.

GUIDE TECHNIQUE
À l'usage des particuliers, collectivités, professionnels, bureaux d'études et promoteurs.

ALEC

MAIRIE DE PARIS

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU ZONAGE PLUVIAL À PARIS

LE PARIS PLUIE

LE PLAN 100% PLUIE UTILE

PLAN PLUIE DU GRAND REIMS
Intégrer la pluie, ressourcer le territoire

Règlement du Service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

ÉLÉMENT 2010

EAL GRAND REIMS

Nantes Métropole

Document approuvé

ZONAGE PLUVIAL

à l'usage des particuliers, collectivités, professionnels, bureaux d'études et promoteurs

2010

MAIRIE DE STRASBOURG

4
RÈGLEMENT

2010

Règlement du service public de l'assainissement collectif

GRAND YON

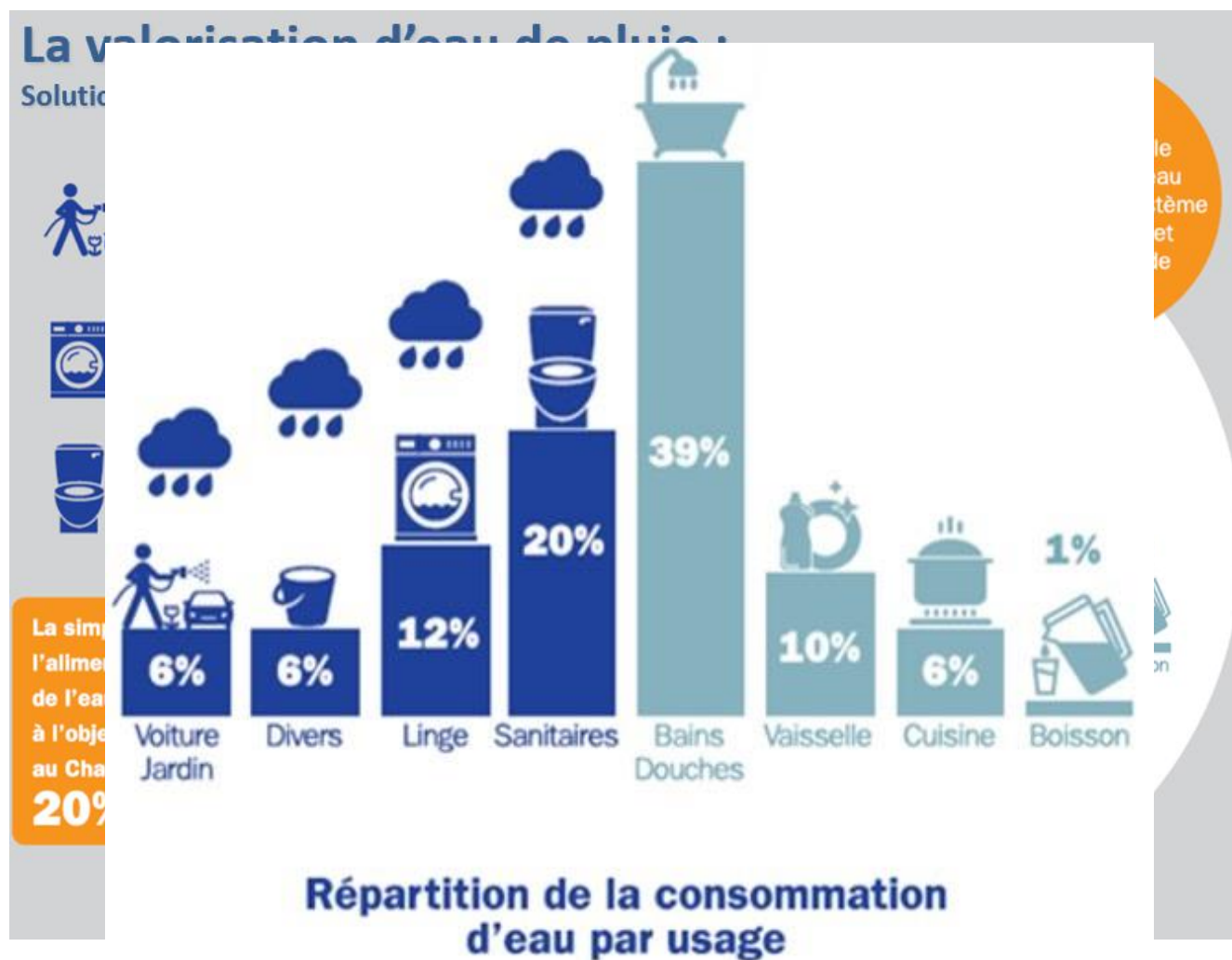
AIX EN PROVENCE

Novembre 2014

Zonage des eaux pluviales
Commune d'Aix en Provence

SAPECE

L'eau de pluie en substitution à l'eau potable pour des besoins bien identifiés



Position IFEP :

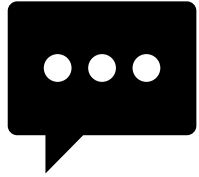
La valorisation de l'eau de pluie, pratique ancestrale et de bon sens, fondée sur la nature, doit s'inscrire de façon durable dans la construction d'aujourd'hui.

A ce titre, les membres de l'IFEP proposent
l'instauration du « Diagnostic eau »
pour un bâtiment « Eaux Responsable »



LES INDUSTRIELS FRANÇAIS
DE L'EAU DE PLUIE

Merci de votre attention !



Questions Réponses